

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 20 septembre 2021 à 19H00

M Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
M Léandre HUART, Mme Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
MM André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ
Mme Angélique MAUCQ, Echevins;
Mme Martine DAVID, MM. Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, M. Henri-Jean ANDRE, Mmes Nathalie WYNANTS, MM. Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Mmes Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Mmes Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, MM. Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers Communaux.
M. Bernard ANTOINE, Directeur Général.
Excusés : M. Youcef BOUGHRIF, Nino MANZINI, MM Anne FERON. M. Jean-Jacques FLAHAUX.

Objet n°48 - Question orale de la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN au sujet de la sécurité des usagers faibles rue Adolphe Gillis (partie entre la rue de la Station et le rue Hector Denis).

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise Petit Jean relative à la sécurité des usagers faibles rue Adolphe Gillis. (partie entre la rue de la Station et le rue Hector Denis).

La petite portion de la rue Adolphe Gillis située entre la rue de la Station et le rue Hector Denis pose un problème de sécurité pour les piétons, les personnes en situation de handicap et les cyclistes.

Premièrement, les trottoirs étant fort étroits, il est difficile d'y circuler pour les piétons (il faut savoir que cette rue est régulièrement empruntée par les groupes scolaires lorsqu'ils se rendent à la salle Baudouin IV ou au centre-ville). Les jeunes parents avec une poussette ou les personnes en chaise roulante sont obligés d'emprunter la voirie. Il faut également penser aux personnes malvoyantes pour lesquelles l'état des trottoirs et le manque de place sont tout simplement dangereux.

Deuxièmement, cette rue est considérée comme un SUL (sens unique à usage limité). Or avec les véhicules stationnés comme ils le sont pour le moment, aucun espace n'est disponible pour les cyclistes lorsqu'ils arrivent dans le sens inverse à celui des voitures. Rappelons que le GRACQ a déjà signalé ces dangers et proposé des solutions.

Nous sommes bien conscients qu'un plan cyclable est prévu et que des aménagements vont être réalisés, mais le danger pour les usagers faibles sur ce tronçon est réel.

En attendant la mise en place du plan cyclable, ne pourrait-on pas...

- Comme l'a déjà suggéré le GRACQ interdire le stationnement sur cette portion de voie,

- Tracer des chevrons sur le sol afin que les automobilistes soient davantage attentifs aux cyclistes qui viennent en sens inverse,
- Et enfin, s'il n'y a plus de véhicules en stationnement, envisager l'élargissement des trottoirs afin que les piétons, les jeunes parents et les personnes en situation de handicap puissent circuler en toute sécurité ?

L'Echevin Léandre HUART répond à la question :

Cette problématique a été soulevée par les services Travaux et Mobilité dans la cadre des travaux de réfection des plateaux de la rue de la Station.

Une rencontre a été organisée le mois dernier avec des propositions de sécurisation de la voirie.

Les plans proposés font état du besoin de recalibrer tout le profil de la chaussée, de façade à façade afin de modifier la structure en créant au moins un trottoir réglementaire d'1,5 mètre, et une voirie suffisamment large que pour y autoriser la bonne mise en place d'un SUL et du passage de véhicules dans un sens de circulation.

Remarque : pour ce faire la totalité du stationnement y sera interdit.

La mission est importante puisqu'il faut modifier le profil de voirie et modifier l'alignement des filets d'eau.

Il a donc été convenu de placer la réfection de cet axe en bonne place dans la liste des travaux à budgétiser et programmer ultérieurement. Le service des travaux est en charge de cette programmation et reviendra vers le service mobilité pour les données de sa compétence.